



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 25 AOÛT 2025

DECISION

Le Conseil communale décide :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 140'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle no 542 en zone d'utilité publique, en vue de son intégration dans le projet de construction d'un établissement médico-social (EMS) prévu sur la parcelle communale no 1070.
- D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou, si ces dernières devaient être insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, pour autant qu'il reste dans le cadre du plafond d'endettement.

Ainsi délibéré en séance du lundi 25 août 2025.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Stéphane Ayer



La Secrétaire

Alexandra Piot Venizelos